



VMS
AMS

Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri



Le travail bénévole au musée

Réussir ensemble



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften
Académie suisse des sciences humaines et sociales
Accademia svizzera di scienze umane e sociali
Accademia svizra da ciencias moralas e socialas
Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



L'Association des musées suisses est soutenue par l'Office fédéral de la culture.
Cette brochure a été réalisée avec la collaboration de Benevol Suisse et a bénéficié
du soutien de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

Impressum Auteur: Patrick Deicher, Responsable du domaine des organisations à but non lucratif en Suisse, BDO SA | Conseil et auteures et auteurs des exemples vécus: Rudolf Baer, Helene Bieri Thomson, Murielle Brunshwig, Olivier Burger, Veronica Carmine, Mauricio Estrada Muñoz, Estefania Garcia Jung, Gabriela Gehrig, Thomas Hauser, Gerhard Hotz, Ralph Künzle, Andreas Leisinger, Gianna A. Mina, Sarah Pfister, Isabelle Raboud-Schüle, Claudia Rettore Waser, Eva Roth-Kleiner, Cristian Scapozza, Sandra Sykora, Franziska Viscardi, Regula Wyss, Adelaide Zeyer, Stefan Zollinger | Rédaction: Anne-Laure Jean | Direction de projet: Catherine Schott | Traduction: Martine Passelaigue | Relecture: Helene Furter, Catherine Saugy | Graphisme: Martina Lauterbach | Crédits photographiques: couverture recto et verso, pages 3, 4, 8: Association des amis du Zoo de Bâle, © Associations des musées suisses, Dominic Büttner; pages 5, 7: «Helping Hands» au Musée Suisse des Transports, © UBS; page 9 (de haut en bas): Musée d'ethnographie de Genève, © Musée d'ethnographie de Genève/J. Watts, 2018; Museum Schloss Münsingen; Musée d'art et d'histoire de Genève, © Musée d'art et d'histoire de Genève, Flora Bevilacqua; Saurer Museum Arbon; page 10 (de haut en bas): Museo storico etnografico della Valle di Blenio, © Associazione del Museo della Valle di Blenio; Schloss Lenzburg, © Aargau Tourismus; Entrée Naturhistorisches Museum Basel, © Gregor Brändli; Entrée Musée Suisse des Transports; page 11 (de haut en bas): Le Château de Prangins et son jardin potager, © Musée national suisse; Museo di Val Verzasca, © Gabi Meyer, CDE Bellinzona; Zoo de Bâle, © Zoo de Bâle, Torben Weber; Heimatmuseum Davos | © 2019 Associations des musées suisses et auteur du texte | ISBN 978-3-906007-42-7 | Cette publication est disponible en français, en allemand et en italien.

Le travail bénévole: un avantage pour l'institution muséale

La Suisse a une longue tradition en matière d'engagement bénévole et honorifique. Près d'un quart de la population suisse âgée de plus de 15 ans donne de son temps dans des structures associatives et organisationnelles. Une personne sur dix œuvre à titre honorifique, en occupant une fonction choisie, sur la base formelle du bénévolat. Le travail bénévole englobe toutes les formes de tâches non rémunérées et librement choisies, en dehors de sa propre famille, et s'effectue sur une base temporaire. Il diffère donc du travail rémunéré aux conditions du marché, généralement appelé activité professionnelle. Trouver l'équilibre entre professionnalisme, bénévolat et fonction honorifique exige beaucoup de finesse. L'engagement volontaire doit être apprécié et reconnu à sa juste valeur.

Bien des musées n'auraient pas pu mener à terme leurs projets ni les gérer sans l'aide de bénévoles. Certains musées ne peuvent survivre que grâce aux collaboratrices et collaborateurs qui travaillent à titre gracieux. Mais même dans le secteur des musées, le bénévolat ne devrait être qu'un complément au travail rémunéré et non lui faire concurrence.

Les personnes qui siègent à titre honorifique dans les conseils de fondation et comités permettent au musée de tisser des liens sur le plan politique et économique. En outre, en mettant leurs compétences professionnelles au service de l'institution, les différents responsables lui procurent un réel bénéfice. Le recours à des bénévoles nécessite des ressources en personnel et – dans une moindre mesure – financières, mais qui en valent la peine. Grâce aux bénévoles qui, par leur expérience ou leurs qualifications et compétences spécifiques stimulent une institution, les musées accroissent leurs ressources en termes de temps et de professionnalisme. Ces bénévoles contribuent à ancrer le musée au sein de la population et à renforcer son image. Par leur effet multiplicateur, leurs projets incitent la population à participer à des activités muséales, ils aident ainsi à préserver les traditions vivantes et à transmettre tout héritage culturel.

L'intégration de bénévoles peut prendre la forme d'une activité temporaire liée à un projet ou d'une collaboration à long terme. Il est même possible d'impliquer des groupes jusque-là peu actifs ou peu concernés par les musées. Tout l'art consiste à combiner ce qui convient aux uns et aux autres. Aux jeunes, le volontariat offre une excellente prise de contact avec la vie active et une première expérience fort utile par la suite. Toutefois, le bénévolat ne saurait être une solution de facilité pour faire accomplir gratuitement les missions fondamentales du musée, car le travail bénévole ne doit se concevoir que comme un appui, un complément.





Domaines d'intervention au musée

Par principe, les bénévoles peuvent intervenir dans n'importe quel secteur d'activité du musée. Les tâches assignées le sont en fonction tant des intérêts et compétences des bénévoles que des besoins du musée. *Benevol Suisse*, organisation faîtière nationale des centres régionaux pour l'engagement bénévole, recommande de limiter les affectations à une moyenne annuelle de six heures par semaine.

Engagement bénévole à titre de collaborateur

- Administration
- Accueil
- Accompagnement du public et surveillance
- Médiation
- Domaine scientifique (collection, documentation, recherche)
- Restauration et conservation, maintenance et entretien
- Projets et stratégies
- Renfort marketing et recherche de fonds (y compris financement participatif)
- Crowdsourcing (externalisation de sous-tâches à un groupe de volontaires, via Internet par ex.)
- Ambassadrice/ambassadeur ou Influenceuse/influenceur (diffusion des offres des musées via les réseaux sociaux)
- etc.

Fonctions honorifiques (voir p. 8)

- Autorité de tutelle (comité, conseil de fondation)
- Cercle des amis/Association de soutien
- Tâches opérationnelles (idéalement liées à un projet et rémunérées)

Bénévolat d'entreprise

Utilisation des ressources humaines d'une entreprise à des fins caritatives (don de temps et de savoir-faire)

Bénévoles externes utilisant le musée comme plate-forme

- Projets à visée sociale (par ex. intégration des réfugiés)
- etc.

Les personnes œuvrant à titre bénévole et honorifique profitent largement de leur engagement

Sens et portée

Contribution à la société, perception de la responsabilité

Développement personnel

Élargir ses horizons, remporter des succès, apporter ses propres compétences en dehors d'un poste rémunéré, acquérir des qualifications également avantageuses dans un emploi rémunéré, promouvoir l'acquisition de connaissances tout au long de la vie

Appartenance

Mise en réseau et intégration dans un environnement social et culturel, établissement de relations sociales et amicales, prévention en matière de santé

Remerciements

Reconnaissance publique et prestige social



Motiver les bénévoles et maintenir leur motivation

Les bénévoles souhaitent consacrer leur temps libre à une activité qui ait du sens. Ils veulent élargir leurs horizons, prendre des responsabilités et participer à la prise de décisions, tout en y prenant du plaisir. Beaucoup de jeunes bénévoles apprécient de pouvoir aussi mettre à profit leur engagement et les qualifications acquises dans leur futur parcours professionnel. Quelque variées que puissent être les motivations des uns et des autres, tous ont en commun le désir d'être respectés, reconnus et de nombreux bénévoles estiment toujours plus important de voir leur engagement validé par un certificat ou tout autre document, officiel ou non.

Il importe d'accorder une attention particulière aux aspects émotionnels qu'implique l'appréciation des bénévoles, tels que les remerciements publics et la mention spécifique des bénévoles sur les différents supports de communication, dans le rapport annuel et sur le site Internet du musée. Le travail des bénévoles fait partie intégrante du travail de communication. Pour souligner la valeur du bénévolat, le musée peut lui attribuer une place spécifique dans son programme stratégique (par ex. dans l'énoncé de ses missions) favorisant ainsi une culture organisationnelle et coopérative qui rende justice aux collaborateurs et auxiliaires, qu'ils soient rémunérés ou non. En outre, les heures de bénévolat devraient officiellement figurer au budget du musée. Les bénévoles contribuant autant au succès du musée que les employés rémunérés, ils devraient donc être eux aussi invités aux activités du personnel. La formation continue devrait également leur être accessible et les encourager de manière ciblée à acquérir des qualifications supplémentaires.

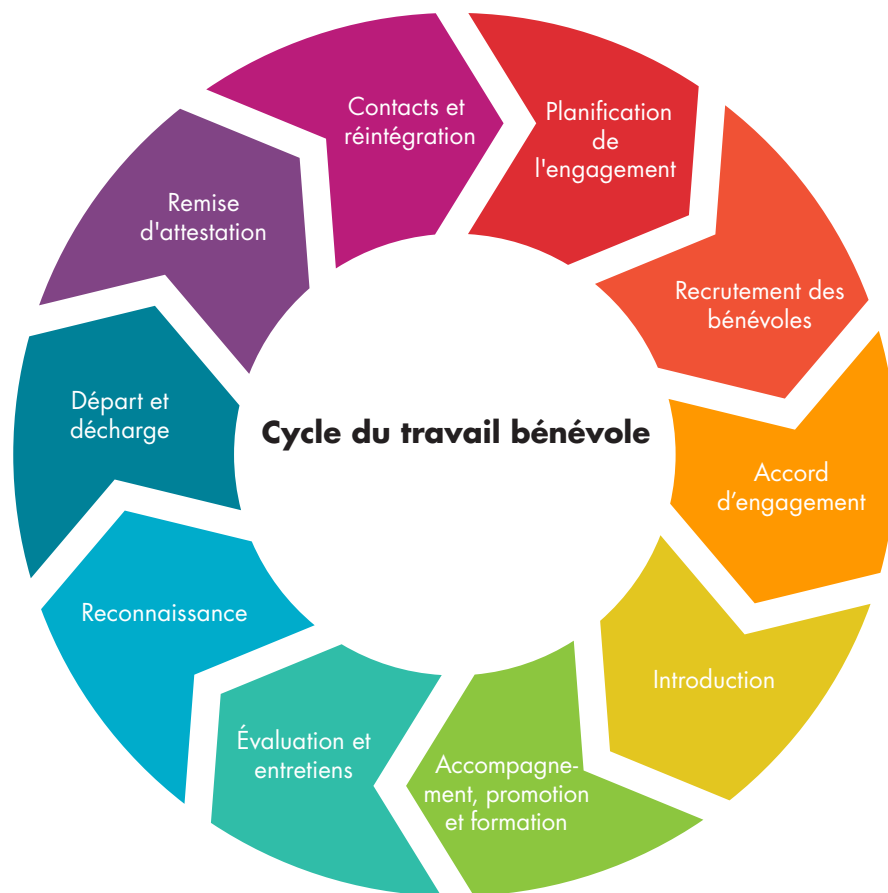
Si le travail bénévole occasionne des dépenses pour les personnes concernées, il convient de prendre ces frais en charge. Ces indemnités remboursent les frais effectifs de repas, d'hébergement et de transport (indemnité kilométrique pour les véhicules privés ou billets de transports publics), ainsi que les frais de formation et de représentation engagés par les personnes susceptibles d'exercer des fonctions officielles au musée. Une compensation, facultative, peut également être versée pour l'usage d'installations privées telles que des bureaux. Concernant ces rémunérations et ces frais, il est préférable que le musée établisse un règlement applicable aussi bien aux salariés, aux bénévoles qu'aux personnes exerçant une charge honorifique au sein du comité, et qui définisse également la gestion des pourboires et des cadeaux.

Attentes des bénévoles

Les attentes que les bénévoles ont de leur activité sont individuelles et très variables. Aujourd'hui, dans les musées, de nombreux bénévoles, déjà d'un certain âge et à la retraite, sont heureux de mettre leurs compétences et leur temps à disposition. Pour un changement de générations réussi, il faut tenir compte du fait que les attentes des personnes intéressées ont tendance à changer. La tendance au sein de la société est clairement à des engagements courts et à durée définie. Et il est de plus en plus préconisé de confier une tâche spécifique. C'est un aspect dont il faut tenir compte lors de la planification et du recrutement de jeunes bénévoles encore en activité.

Les «nouveaux bénévoles» préfèrent:

- des interventions participatives clairement définies et limitées dans le temps,
- une collaboration à un projet,
- des champs d'expérimentation et un soutien permettant la mise en application d'idées personnelles,
- avoir une voix au chapitre,
- un contexte général bien établi,
- une collaboration débouchant sur des résultats et des solutions,
- des tâches variées faisant appel à l'expérience individuelle,
- un épanouissement personnel, un avancement et un accompagnement professionnels et
- des missions en relation avec d'autres organismes.



Gestion des bénévoles

La question de savoir si les bénévoles peuvent tirer profit de leurs compétences ou s'ils représentent une charge supplémentaire dépend surtout de la manière dont ils sont dirigés. Le bénévolat au musée doit être planifié et coordonné. Des ressources humaines et financières sont nécessaires pour s'adresser aux bénévoles et les accompagner. L'engagement bénévole aide à établir et à maintenir à long terme les liens entre le musée et les bénévoles déjà en place.

Il est très important d'informer à temps et en détail le personnel rémunéré sur le rôle et la fonction des bénévoles de même que sur les relations avec eux, afin d'éviter la crainte de la concurrence, des structures organisationnelles peu claires et autres malentendus.

La gestion des bénévoles incombe aux responsables du musée qui doivent planifier les tâches et définir un concept relatif au travail bénévole comportant les points suivants :

- déterminer la valeur du bénévolat pour le musée,
- présenter clairement les engagements possibles,
- définir précisément les rôles, tâches et obligations des salariés, des bénévoles et la coordination des bénévoles,
- établir avec précision les procédures et responsabilités,
- formuler des directives relatives au travail avec les bénévoles (standards, notices, interlocuteurs, etc.),
- déterminer les compétences du musée (soutien, qualification, participation, formes de reconnaissance, etc.),
- planifier des processus d'évaluation et de management de qualité,
- définir les formes d'attestation du travail fourni,
- mettre à disposition les ressources nécessaires (finances, personnel, structures).

Le bénévolat est soumis à un cycle qui doit être géré par le musée. Attirer des bénévoles n'est pas une question de hasard, c'est un véritable travail à mener activement.

Le contact personnel est le plus à même de réussir. Des plateformes d'intermédiaires telles que benevol-jobs.ch offrent également de bons services.



Planification de l'engagement et accord d'engagement

Lorsqu'un engagement est prévu et qu'un accord écrit est passé, il s'agit d'établir pour les deux parties des directives contraignantes, lesquelles fixent ce que l'on est en droit d'attendre et qui joue quel rôle. La réglementation écrite, qui définit clairement les tâches, compétences et responsabilités ainsi qu'une délimitation entre les salariés et les bénévoles, a fait ses preuves. L'accord d'engagement peut comprendre les points suivants, mais doit toujours être adapté au musée et à l'activité concernés:

- description de l'activité, avec objectif et importance,
- début, durée, fin de l'engagement,
- règles sur la notation des heures de travail,
- informations sur l'introduction/l'accompagnement/la formation/les entretiens,
- discrétion et règles de confidentialité,
- remboursement des frais,
- informations sur la couverture d'assurance applicable,
- utilisation de l'attestation de travail,
- déclaration de consentement pour la mention des noms dans les réseaux de communication du musée (protection des données),
- offres pour bénévoles, par ex. rencontres du personnel, manifestations, réductions, bons d'achat, etc.

Mentions juridiques, assurances

Le travail avec des bénévoles relève de consignes légales claires, dont il faut tenir compte pour protéger le musée et les bénévoles.

Responsabilité civile

En cas de mauvaise conduite ou de manquement de la part d'un bénévole, le musée est responsable envers un tiers. Afin de réduire les risques, il est fortement recommandé d'appliquer aux bénévoles l'assurance responsabilité civile des entreprises.

Assurance maladie et accident

Les bénévoles doivent confirmer par écrit, avec l'accord d'engagement, qu'ils sont couverts pour les accidents par leur assurance maladie ou par l'assurance-accidents non professionnels de leur employeur. Le musée peut également souscrire une assurance complémentaire pour les bénévoles.

Assurance automobile

Si un véhicule privé est utilisé dans le cadre d'un déplacement pour le musée, la couverture en cas d'accident incombe à l'assurance responsabilité civile du propriétaire. L'indemnité kilométrique couvre les frais d'assurance ainsi que la franchise et le malus en cas d'accident. Si ces déplacements sont fréquents, le musée devrait envisager de souscrire une assurance « déplacements professionnels » distincte. Des règles spéciales régissent les transports de personnes en minibus.

Assurances sociales

Les bénévoles ne touchent pas de rémunération, ce qui signifie qu'il n'y a pas non plus d'obligation de prestations sociales. Toutefois, si des indemnités sont versées à des personnes siégeant à titre honorifique dans des comités ou conseils de fondation, une attestation de salaire doit être établie, quel qu'en soit le montant. Si les indemnités dépassent le montant exonéré d'AVS de 2'300 CHF par an, les cotisations à l'AVS/AI/APG et à l'assurance chômage doivent être versées. En outre, les cotisations d'assurance sociale doivent également être payées, si le salarié le demande, en cas d'indemnité inférieure à 2'300 CHF. Aucune cotisation aux assurances sociales n'est due s'il s'agit de remboursement de frais.

Personnes en recherche d'emploi

Le travail bénévole est autorisé aux demandeurs d'emploi. Mais la recherche d'emploi reste prioritaire et l'Office régional de placement doit impérativement en être informé par le demandeur d'emploi.

Personnes étrangères

Les étrangers qui veulent s'engager bénévolement doivent se conformer aux dispositions légales de la Confédération et des cantons (inscription préalable dans la commune et autorisation obligatoires).



Engagement à titre honorifique

Une forme très répandue de bénévolat en Suisse est l'engagement dans une fonction honorifique, par exemple au sein d'un organe de direction stratégique. Dans les musées, selon le statut juridique, un tel engagement est ainsi possible au comité de l'association ou au conseil de fondation. Il faut veiller à ce que l'exercice de ces fonctions à responsabilité soit conforme aux statuts et règlements juridiques. Les personnes exerçant ces fonctions doivent en être informées. Les règles concernant la protection des données personnelles doivent être expressément acceptées.

Les attentes qui incitent les personnes à s'engager dans des fonctions honorifiques sont analogues à celles des autres bénévoles. Ces personnes veulent elles aussi s'investir dans quelque chose qui fait sens, élargir leur horizon, endosser des responsabilités, prendre part aux décisions et entretenir des contacts. Il importe d'éviter autant que possible les expériences démotivantes et veiller par conséquent à ce que les réunions se déroulent efficacement et à ce que les conflits au sein des commissions soient promptement réglés. Le président ou la présidente joue ici un rôle déterminant.

Le versement de jetons de présence et d'indemnités pour de telles activités est en principe autorisé, mais peut avoir des retombées sur l'éventuelle exonération fiscale de l'autorité de tutelle. Les frais doivent être remboursés conformément au règlement en la matière de l'institution. Toutefois, le versement d'indemnités doit être limité. On admet communément d'exercer une charge honorifique d'environ 100 heures sans indemnité. L'indemnisation pour des projets opérationnels ou des mandats exceptionnels doit différer de celle éventuellement versée pour des tâches purement administratives au sein du comité ou conseil.

La collaboration entre l'organe de direction stratégique et les employés ou bénévoles peut être source de conflits. Les fonctions honorifiques au sein de cet organe donnent un pouvoir de décision élevé, tandis que les collaborateurs, compte tenu de leur engagement plus important en termes de temps et de contenu, disposent de davantage de connaissances. Habituellement, on délimite les rôles respectifs du comité, exerçant une fonction honorifique, et celui de la direction formée de salariés selon deux notions: l'opérationnel et le stratégique. Les membres de l'organe de direction se cantonnent à examiner, à établir et à adapter les conditions générales. La direction des opérations met à exécution de manière efficace les décisions prises et s'efforce d'atteindre les objectifs stratégiques. Il convient d'établir pour l'organe de direction un cahier des charges concernant ses devoirs, compétences et responsabilités. Un diagramme simple des fonctions, avec répartition des tâches, responsabilité au niveau préparatoire, pouvoir décisionnel, droits à l'information (actif, passif), responsabilité de l'exécution et tâches de contrôle, permet de clarifier les choses pour tout le monde. La circulation de l'information de part et d'autre favorise une coopération sans heurt. L'expérience a montré qu'il est préférable de se conformer au cycle du bénévolat également dans le cas des personnes exerçant une charge honorifique et de prévoir pour elles aussi, dès leur entrée en fonction, des qualifications additionnelles, des mesures de formation continue et de développement personnel.

La tendance croissante à la professionnalisation dans les musées est fondamentalement positive. Il faut distinguer ici entre la professionnalisation, au sens où le travail bénévole et non rémunéré devient un travail rémunéré, la professionnalisation en termes de fond et de qualité, et celle en matière de direction. Il s'agit dans ce dernier cas d'une professionnalisation répondant aux exigences du leadership moderne, qui se concentre sur les tâches essentielles: savoir déléguer, contrôler avec mesure et faire confiance.

EXEMPLES VÉCUS



Musée d'ethnographie de Genève

Depuis 2015, le Musée ethnographique de Genève (MEG) bénéficie de l'appui du Centre Genevois du Volontariat (CGV): par l'intermédiaire de cette association, une quinzaine de bénévoles fournissent chaque année environ 200 heures de travail pour le MEG. Ces bénévoles aident à l'accueil du public lors d'événements spéciaux, à la collecte de données statistiques sur les visiteurs et les visiteuses et à la promotion du musée. La passion, l'engagement et l'enthousiasme de cette équipe constituent un atout majeur pour le musée et son public.

.....



Museum Schloss Münsingen

Le Musée du château de Münsingen travaille avec des bénévoles à l'entretien de la collection, au montage d'expositions et à la conception graphique. L'équipe de bénévoles qui s'occupe de la collection a été récemment renouvelée. Au bout de 14 ans et d'environ 2'000 heures de travail, l'ancienne équipe a passé le relais à la nouvelle. La satisfaction des nombreux visiteurs ainsi que les retours positifs sur l'exposition temporaire et les manifestations qui l'accompagnent récompensent l'important travail accompli par les bénévoles. On ne saurait trop insister sur le fait que toutes les activités du musée ne sont possibles que grâce aux missions régulières et engagées des bénévoles.

.....



Musée d'art et d'histoire de Genève

L'Université Ouvrière et le Musée d'art et d'histoire de Genève travaillent conjointement depuis plusieurs années pour proposer des cours de français au musée. Ces rencontres ont fait naître le désir d'un projet commun. C'est ainsi qu'en huit mois de travail, une équipe de 20 étudiants et étudiantes bénévoles a pu mettre sur pied la Nuit des musées. L'événement a remporté un vrai succès en termes d'innovation, de diversité et de partage des connaissances, aussi bien pour le musée que pour les participants. La coopération va se poursuivre et impliquera d'autres étudiants afin de rendre possibles de nouvelles expériences à l'avenir.

.....



Saurer Museum Arbon

Le Oldtimer-Club Saurer (OCS) exploite le plus grand musée de Suisse dans lequel ne travaillent que des bénévoles. Le Saurer Museum au bord du lac de Constance et le Saurer Museum DEPOT au WerkZwei à Arbon ne sont gérés et entretenus que par l'OCS. Plus de 70 membres actifs travaillent de façon bénévole sans exception, par plaisir et par conviction. En 2014, le Saurer Museum a reçu pour ce remarquable engagement au service de la collectivité le «Prix Silletto» du Forum européen du musée – la plus haute distinction qu'un musée en Europe puisse recevoir pour «services rendus au bénévolat et à la collectivité».

EXEMPLES VÉCUS



Museo storico etnografico della Valle di Blenio, Lottigna

Le musée de Lottigna a bénéficié du savoir-faire d'une restauratrice-conservatrice externe spécialisée dans le travail du cuir. Elle avait contacté le musée et proposé ses services à titre bénévole pour la restauration d'un soufflet de forge, car elle avait remarqué qu'il avait besoin d'être traité. Non seulement elle a restauré le soufflet, mais elle a également donné au personnel du musée des instructions très claires pour la conservation future de cet objet et d'autres tout aussi délicats. La collaboration avec cette bénévole va se poursuivre, étant donné qu'elle prévoit des visites régulières du musée.

.....



Museum Aargau

Depuis 2009, le Musée d'Argovie dispose d'un programme de bénévolat couronné de succès, auquel participent désormais plus de 100 personnes. Celles-ci effectuent les tâches les plus variées, dont certaines en costumes historiques, telles que: travail d'archivage, accueil lors de manifestations, chef cuisinier dans le camp des légionnaires romains ou archer au château de Hallwyl. Toutes renforcent le travail du musée dans de nombreux domaines et projets. Grâce à l'engagement de ces bénévoles, les visiteurs trouvent les musées particulièrement vivants le dimanche et bénéficient des connaissances que les bénévoles ont acquises dans le cadre de leur travail au musée ou auparavant. Dans ce programme de bénévolat, toutes les générations se mêlent: les bénévoles ont entre 20 et 80 ans environ et s'impliquent de multiples manières.

.....



Naturhistorisches Museum Basel

Le Musée d'histoire naturelle de Bâle peut compter sur le soutien de plus d'une douzaine de bénévoles. Ceux-ci aident le musée à mettre en valeur des collections sur différentes durées d'intervention, sans être eux-mêmes des experts formés dans le domaine spécifique de la collection. Ils représentent de la main-d'œuvre et apportent leurs connaissances, acquises dans leur vie tant professionnelle que privée, fournissant ainsi des compétences complémentaires à celles du personnel du musée. Cette situation «win-win» se traduit dans la parfaite intégration des bénévoles au sein des équipes et dans l'estime dont ils bénéficient.

.....



Musée Suisse des Transports, Lucerne

Le Musée Suisse des Transports à Lucerne – le plus visité de Suisse – fait lui aussi appel à des bénévoles. Dans le cadre du projet «Helping Hands», non seulement des particuliers mais aussi des entreprises contribuent à la conservation des objets. Ce bénévolat d'entreprise se traduit par l'affectation temporaire d'employés de l'entreprise au musée. De délicats travaux de conservation de l'extérieur du sous-marin «Mésoscaphe» n'ont été possible que grâce au «Helping Hands».

EXEMPLES VÉCUS



Château de Prangins – Musée national suisse

Les membres de l'association des Amis du Château de Prangins appuient occasionnellement l'équipe du musée en venant par exemple en renfort à l'accueil lors de manifestations importantes. Certains membres de l'association désireux de participer plus activement à la médiation peuvent suivre une formation de «guide d'un jour». D'entente avec l'équipe de médiation, ils proposent ensuite lors de la plus importante manifestation de l'année des mini-visites guidées autour d'un objet qu'ils ont choisi dans l'exposition permanente.

.....



Museo di Val Verzasca, Sonogno

Le comité du musée de Verzasca est constitué de bénévoles à titre honorifique aux compétences diverses que chaque membre met au service du musée dans les tâches les plus appropriées. Soutenu par d'autres bénévoles, le comité se charge du travail éditorial, de la recherche, de la conservation, de préparer les expositions, de la médiation, de maintenir les contacts et des tâches administratives. Le comité est très actif dans la mesure où chaque membre a des responsabilités et sait que son aide est précieuse. Le contexte de ce travail est très enrichissant et tout le monde œuvre à l'intérêt général du musée.

.....



Zoo de Bâle

Depuis 2001, les membres de l'Association des amis du Zoo de Bâle ont la possibilité de s'impliquer activement dans l'équipe «Infomobil». Pour ce faire, les personnes intéressées reçoivent une brève formation qui leur inculque les contenus et la didactique. L'équipe «Infomobil» se déplace dans le zoo, principalement pendant les week-ends des mois d'été en quatre points mobiles pour renseigner les visiteurs sur la vie et le comportement des animaux. Les «Infomobils» de l'Association des amis complètent l'offre éducative du Zoo de Bâle.

.....



Heimatmuseum Davos

Le Heimatmuseum de Davos est géré par une association dont le comité compte sept membres travaillant à titre honorifique. Chacun est responsable du domaine qui lui est assigné: présidence, informatique, école, médias, finances, traiteur, commissariat d'exposition. Un cahier des charges définit ces tâches, leurs principes et la spécificité de chacune d'elles. Le commissariat d'exposition est responsable de l'équipe d'accompagnement, la présidence de l'«équipe du moulin» et le groupe scolaire de l'équipe école. Ces personnes actives dans le domaine opérationnel sont rémunérées à un tarif horaire forfaitaire.



Association des musées suisses AMS

Case postale, CH-8021 Zurich

Tél. +41 (0)44 218 65 88

info@museums.ch

www.museums.ch

